

LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Notaire David CABRIT, de Montjézieu, période 1661-1664, coté 3E9099 AD Lozère, relevé par Jerome Cuchet

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0014	1664/02/01	Achat	Montjézieu, Reilles	Astruc Louis, maçon Lacas Guillaume	Guillaume Lacas, habitant de Reilles, paroisse de Salmon, vend à Louis Astruc, maçon de Montjézieu, une petite pièce de terre sise à Montjézieu, appelée la Barthe, relevant du marquis de Canilhac, pour le prix de 5 livres. Fait à Montjézieu	
9930	1662/05/28	Echange	Le breuil, le Ségala (le Pin)	Astruc Pierre, laboureur Chaudesaigue Jean, laboureur	Pierre Astruc, laboureur du Breuil, paroisse du Pin et Jean Chaudesaigue, aussi laboureur du Ségala, même paroisse, procèdent à un échange de biens. Pierre Astruc donne une maison et pailiers couverts de paille, un petit pré et arribal joignant, sis au Breuil. Chaudesaigue de son coté donne un haut de maison et petit courtiol sis au Breuil. Les biens donnés par Astruc étant de plus grande valeur, Chaudesaigue donne en outre la somme de 170 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Etienne Rivière maréchal.	
9991	1663/11/07	Testament	Montjézieu	Astruc Pierre, tisserand	Testament de Pierre Astruc, tisserand de Montjézieu, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il donne à ses fils Antoine et Etienne la somme de 90 livres. A Catherine Maurizi de Montjézieu et à Marie Laurent du Paven, ses fillâtres, la somme de 10 sols. Il nomme héritière universelle sa fille Jeanne, femme de Guillaume Thédenat. Fait à Montjézieu, maison du testateur, soussigné Me Gaspard Solanet, prêtre.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9911	1662/03/08	Bail en paiement	Auxilhac	Boissonade Gaspard, notaire royal Causse Etienne, maître charpentier	Maître Gaspard Boissonade, notaire royal d'Auxilhac et procureur d'office au mandement de Montferrand, donne à bail en paiement à maître Etienne Causse, maître charpentier d'Auxilhac, comme mari de Suzanne Boissonade, un champs sis à Auxilhac, appelé lou Valadon, contenant 6 jours d'une paire de beufs, se mouvant de la directe du seigneur de Montferrand, pour le prix de 360 livres et pour paiement des droits de légitime paternels de Suzanne et de la dot constituée par sa mère Marguerite Chaptal (contrat de mariage reçu Me Quarante). Fait à Montjézieu, soussigné Me Barthélemy Boissonade.	
9970	1663/06/10	Contrat de mariage	Moriès (le Pin), Marijoulet (Salmon)	Bonnieu Antoine Cavalier Catherine	Contrat de mariage entre Antoine Bonnieu fils de feu Guillaume et de Jeanne Méric, de Moriès paroisse du Pin d'une part, et Catherine Cavalier, fille de feu Etienne et de Marguerite Jurquet de Marijoulet, paroisse de Salmon. Catherine est assistée de son beau frère Pierre Puel. Elle se constitue en dot la somme de 185 livres, une robe léguée par son père (testament reçu Me Boissonade). Sa mère lui donne sur ses biens maternels, la somme de 69 livres. Son frère Jacques Cavalier lui donne la somme de 10 livres, Catherine Bousugue, fille de feu Jean, sa marraine, la somme de 20 livres et une brebis, son oncle et parrain, Raymond Cavalier, la somme de 10 livres, son oncle Eustache Cavalier de Malbosc, une brebis. Jeanne Méric, par donation entre vifs, donne à son fils la moitié de tous ses biens, l'autre moitié à la fin de ses jours, sous les réserves suivantes; l'étage de maison où elle habite et la pension annuelle d'un sétiers de blé (4 mitadencs froment & mitadencs orge), une chemise tous les 2 ans et une robe tous les 5 ans. Fait au Marijoulet, maison de ladite Cavalier, soussignés Me Antoine Rampan, praticien de Villerouset, Me Antoine Debelle, marchand.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0024	1664/03/02	Bail en paiement	Moriès (le Pin)	Bonnieu Antoine	Antoine Bonnieu, jeune, comme héritier de sa mère feu Jeanne Jory, reconnaît avoir reçu de son frère, autre Antoine, la somme de 150 livres en paiement de ce qu'il pouvait lui devoir du fait de la cession d'une métairie de Pierre Forestier à Cadoule. Pierre Forestier donne à bail ladite métairie à Antoine Bonnieu plus vieux, pour 3 ans et la quantité de 5 sétiers froment, 2 sétiers émine Orge et 2 sétiers émine avoine. Fait à Montjézieu, soussigné Me Etienne Causse d'Auxilhac.	
9876	1661/01/19	Achat	St Germain du T.	Boudon Pierre	Pierre Boudon dit Jenan, de saint Germain du Teil, vend à Me Jean Grousset, plus vieux, fils de Louis, un champs sis à st Germain, relevant du sieur de Sallèles, pour la somme de 12 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Grousset.	
9922	1662/04/30	Quitance	Peyrefiche (les Salces)	Boussugue Jean, laboureur Brunel Jean, laboureur	Jean Boussugue, laboureur de Peyrefiche, paroisse des Salces, reconnaît avoir reçu de Jean Brunel, laboureur de la même paroisse, la somme de 224 livres, en tant moins de la constitution faite à Marie Boussugue sa femme, fille de Jean Boussugue. Fait à Montjézieu.	
0002	1663/12/27	Quitance	Peyrefiche (les Salces)	Brunel Jean Boussugue Jean, laboureur	Jean Boussugue, laboureur de Peyrefiche, paroisse des Salces, reconnaît avoir reçu de Jean Brunel, laboureur de la même paroisse, la somme de 122 livres, en tant moins de la somme de 1000 livres que ledit Brunel s'était chargé apporter lors de son contrat de mariage	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9979	1663/07/01	Arrentement	Montjézieu	Cabrit Catherine Aigouy Barthélemy Vidal Guillaume	Demaiselle Catherine de Cabrit, veuve de noble Pierre de Rey, sieur de Sarnhac, annule, l'arrentement de sa métairie de la Felgière fait par le feu sieur de Sarnhac le 08/05/1662, à Barthélemy Aigouy de Montjézieu souhaitant se démettre, et l'arrente à Guillaume Vidal laboureur du Bergougnoux, paroisse des Salces, pour une durée de 5 années, et pour la somme de 40 livres, 3 charretées de bois et le paiement des censives au sieur d'Imbert. Fait à Montjézieu.	
9989	1663/11/07	Quitance	Montjézieu, la Capelle Bonance (Rouergue)	Cabrit Catherine Lacam Jean, marchand	Me Jean Lacam, marchand de la Capelle Bonance, diocèse de Rodez, époux d'Ysabeau Rotgier et son gendre Guillaume Lacam, maître pareur de drap de la ville de st Geniès, époux de Claire Lacam, fille de Jean (contrat du 16/04/1662), à laquelle ce dernier avait constitué une dot de 1300 livres, compris un légat de 300 livres fait par sa tante Marie de Rotgier, reconnaissent avoir reçu de demaiselle Catherine Cabrit, veuve de noble Pierre de Rey sieur de Sarnhac, mari en première noce de ladite Marie, la somme de 300 livres. Fait à Montjézieu, Soussignés me Guillaume Debelle marchand, Etienne Rivière maître maréchal et Guillaume Vallat tisserand	
9988	1663/10/11	Prorogation	Montjézieu	Cabrit Catherine Vayssade jean	Demaiselle Catherine de Cabrit, veuve de noble Pierre de Rey, sieur de Sarnhac, proroge à Jean Vayssade de Montjézieu, l'arrentement que son défunt époux lui avait passé le 24/04/1659, de toutes les terres qu'il a aux appartenances du mandement de Montjézieu. La prorogation est faite pour 5 années et pour la quantité de 8 sétiers de blé (4 de froment, 2 d'orge et 2 d'avoine) et la moitié des fruits ainsi que la somme de 21 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Etienne Rivière.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9960	1663/04/02	Prorogation	Montjézieu	Cabrit Catherine	Demoiselle Catherine de Cabrit, veuve de noble pierre de Rey, sieur de Sarnhac, proroge à Barthélemy Brunel et Jean Boussugue, laboureurs de Peyrefiche, paroisse du Pin, l'arrentement de sa métairie de Peyrefiche fait par le feu sieur de Sarnhac aux mêmes le 02/07/1658, pour une durée de 5 années, pour la quantité de 4 sétiers seigle, 1 d'orge, une émine de froment, 2 sétiers 4 coupes d'avoine et 4 coupes de pois blancs, les tailles des biens arrentés, 4 charretées de bois. La prorogation est faite aux mêmes conditions. Fait à Montjézieu, soussigné B.Brunel.	
0013	1664/01/21	Quitance	Grèzes	Calpert Antoine, laboureur Vidal Jeanne	Antoine Calpert, laboureur de Grèzes, reconnaît avoir reçu de sa belle mère Jeanne Vidal, la somme de 120 livres, en tant moins de la constitution faite à Marguerite Rodier sa femme (contrat reçu Me Foulcarand Bastide). Fait à Montjézieu, soussignés sieur Antoine Pouget, marchand de la Violle, paroisse de st Germain du T., E.Courdeau et A.Calpert.	
0005	1664/01/09	Achat & bail en paiement	Marijolet Auxilhac (Salmon)	Causse Etienne Maligié Jacques Boissonade Gaspard, notaire	Jacques Maligié, laboureur de Marijoulet, paroisse de Salmon, vend à Me Gaspard Boissonade, notaire royal d'Auxilhac, 4 pièces de terre aux appartenances de Cadoule, relevant du prieur de Salmon, pour le prix de 170 livres que le sieur Boissonade paie en une pièce de terre sise à Auxilhac, en décharge dudit Maligié, à Etienne Causse, fils de feu Etienne d'Auxilhac, envers lequel il était redevable de plusieurs obligations. Fait à Montjézieu, soussignés, Maligié, Causse, de Boissonade et Rivière.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9904	1661/11/21	Quitance	Le Cheyroux(st Germain du T.), la Rouquette (st Frézal)	Cavalier Jean, laboureur Vidal Antoine, laboureur	Jean Cavalier, père d'autre Jean, laboureur du village de la Rouquette, paroisse de saint Frézal, reconnaît avoir reçu de Antoine Vidal, laboureur du Cheyroux, paroisse de saint Germain du Teil, la somme de 90 livres 7 sols, une robe, 2 linceuls et une vache de 2 ans, pour paiement partiel de la constitution faite par Antoine Vidal à Marguerite sa (en blanc), femme de son fils Jean. Fait à Montjézieu, dans la bassecour du château, soussigné noble Pierre de Rey sieur de Sarnhac.	
9974	1663/06/07	Achat	Auxilhac, Malvezy (Estable)	Cavalier Pierre, tisserand Abinal François	François Abinal d'auxilhac, paroisse de Salmon, comme père et administrateur des biens de son fils Charles, vend à Pierre Cavalier, tisserand du village de Malvezy, paroisse d'Etable, un champs et castagnier appelés la Combarelle, sis à Lausselincq, relevant du sieur de Montjézieu, pour le prix de 50 livres. Fait à Montjézieu.	
9961	1663/04/08	Quitance	Reynets (Salmon)	Cavalier Raymond Atgier Jacques, laboureur	Jacques Atgier, laboureur, fils de feu Jean, du Monastier, reconnaît avoir été payé de la somme de 30 livres par Raymond Cavalier, laboureur de Reynets, paroisse de Salmon, au titre d'une obligation. Fait à Montjézieu.	
9969	1663/05/27	Quittance	Combret (st Germain du T.), le Breuil (le Pin)	Clavel Guillaume, laboureur Salesses Jean	Jean Salesses, du village du Breuil, paroisse du Pin, époux de Asturgue Clavel, reconnaît avoir reçu de Guillaume Clavel, laboureur de Combret, paroisse de st Germain du Teil, la somme de 28 livres 10 sols en conséquence d'un obligation consentie le 26/02/1657. Fait à Montjézieu.	
0011	1664/01/13	Quitance	Le Flouret, le Paven (Salmon)	Clavel Marie Boissonade Mathieu	Mathieu Boissonade du village du Paven, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Marie Clavel, fille de feu Jean du moulin du Flouret, même paroisse, la somme de 12 livres et une robe, en tant moins de la constitution faite à Jeanne Clavel sa femme. Fait à Montjézieu, présent Philippe Rochier, sergent royal.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9964	1663/04/16	Accord	Combret (st Germain du T.)	Clavel Pierre Nougaret Jean	Pierre Clavel et Jean Nougaret, tous deux de Combret, paroisse de st Germain du Teil, s'accordent pour renoncer au procès criminel qu'ils avaient ensemble devant la cour du sénéchal de Nîmes, suite à l'appel fait par Nougaret, des ordonnances rendues par les officiers ordinaires de Combret, dépendant du sieur marquis de Canilhac. fait à Montjézieu, en présence de Pierre Boissonade, laboureur de Champcros.	
9987	1663/10/08	Donation entre vifs	Montferrand (Banassac)	Compain Laurent	Laurent Compain, de Montferrand, paroisse de Banassac, sachant avoir reçu plusieurs bons et agréables services de Claire Pagnet, sa femme, lui donne l'ensemble de ses biens à la charge de les transmettre à un de leurs enfants qu'elle désignera, se réservant la somme de 5 livres et la quantité de 3 émines de blé, moitié froment et seigle. Fait à Montjézieu, soussigné messire Gaspard Soulanet prêtres des Vignes et Etienne Rivière, maréchal.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9945	1662/10/24	Accord	le Fromenteirols, Busses (Salmon)	Cornuejols Jean Segalla Etienne, laboureur	Accord trouvé entre Jean Cornuéjols, fils de Guillaume de Fromenteirols, paroisse de Salmon, comme ayant cause de Guillaume Chassaric et Etienne Segala, laboureur de Busses, comme ayant cause de Pierre Ségala son cousin, à propos d'un champs saisi sur Pierre Nougaret comme mari de Catherine Vignes de Busses. Cornuéjols, à défaut du paiement de la somme de 90 livres, avait obtenu, des officiers ordinaires de Montjézieu, une sentence de décret contre ledit Nougaret et, en conséquence voulait faire saisir son champs appelé lou Prat de la Devèze. Ségalla a vit obtenu un même décret de la cour de Nîmes et avait fait appel de celui obtenu par Cornuéjols. Les parties renoncent au procès et Ségalla s'engage à payer à Cornuéjols la somme de 120 livres en échange de quoi ce dernier subroge Ségalla en ses droits. Fait à Montjézieu, soussigné Me Pierre Parayre, prêtre et secondaire de Salmon.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9978	1663/05/25	Obligé	Marijoulet (Salmon), la Canourgue	Couliere Etienne, tisserand Maligié Jacques, laboureur	Jacques Maligié, laboureur de Marijoulet, paroisse de Salmon, reconnaît devoir à Etienne Coulière, maître tisserand de la Canourgue, la somme de 850 livres, du fait d'une obligation de 820 livres consentie le 20/04/1659, à Colier (reçue feu Me Pierre Dieulofès) et la somme de 30 livres pour un prêt consenti par Coulière, à Maliges. Ce dernier promet payer la moitié de la somme à la prochaine st Michel, l'autre moitié au premier mars prochain. Il donne à titre d'antichrèse un champs sis à Marijoulet, appelé le grand champs contenant 8 journées de boeuf à labourer ainsi que le pré de la Claux contenant une journée et demi d'homme à faucher. Fait à Montjézieu, soussignés noble Jean de Boissonade, sieur de Ras et Etienne Rivière, maréchal.	
9997	1663/12/14	Achat	la Canourgue, Marijoulet (Salmon)	Couliere Etienne, tisserand Maligié Jacques, laboureur	Jacques Maligié., laboureur de Marijoulet, paroisse de Salmon, vend à Etienne Coulière, maître tisserand de la Canourgue, une maison de 3 étages et partie de bassecour sise à Marijoulet pour le prix de 170 livres que ledit vendeur a dit être raisonnable, un champs aux appartenances de Combelabesse, un autre champs aux appartenances de Cadoulé, pour la somme de 670 livres, payé par l'acheteur en tant moins de l'obligation à lui consentie par ledit Maligié, reçue Me Cabrit le 25/06 dernier. Fait à Montjézieu.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0003	1663/12/30	Achat	la Canourgue, Marijoulet (Salmon)	Couliere Etienne, tisserand Maligié Jacques, laboureur	Jacques Maligié., laboureur de Marijoulet, paroisse de Salmon, vend à Etienne Coulière, maître tisserand de la Canourgue, un champs sis à Marijoulet, appelé lou champ del bosc, relevant du prieur de la Canourgue, pour la somme de 100 livres, payée en tant moins d'une obligation de 120 livres consentie par Maligié à Coulière. Fait à Montjézieu, en présence de Jean Caussignac, tisserand de Montjézieu.	
0004	1663/12/30	Achat	la Canourgue, Marijoulet (Salmon)	Couliere Etienne, tisserand Maligié Jacques, laboureur	Jacques Maligié., laboureur de Marijoulet, paroisse de Salmon, vend à Etienne Coulière, maître tisserand de la Canourgue, une maison de haut en bas avec bassecour sise à Marijoulet, relevant du prieur de la Canourgue, pour la somme de 51 livres, payée en une obligation consentie par Maligié à Coulière. Fait à Montjézieu.	
0025	1664/04/02	Achat	la Canourgue, Marijoulet (Salmon)	Couliere Etienne, tisserand Maligié Jacques, laboureur	Jacques Maligié., laboureur de Marijoulet, paroisse de Salmon, vend à Me Etienne Coulière, maître tisserand de la Canourgue, un pré pour le prix de 160 livres payé en une obligation de 90 livres, le reliquat devant être délivré à Eustache Cavalier de Marijoulet. Fait à Montjézieu, soussigné maligié.	
9999	1663/12/21	Achat	La Canourgue, Malaviolle (st Frézal)	Couliere Etienne, tisserand Journet André, laboureur	André Journet, laboureur de Malaviolle (Malaville) paroisse de saint Frézal, vend à Etienne Coulière, maître tisserand de la Canourgue, un champs sis à Malaviolle, relevant du prieur de la Canourgue, pour la somme de 80 livres, payée une double pièce de cadis en laquelle ledit Journet était obligé envers ledit Coulière (Obligation reçue Me Roux).	
0001	1663/12/21	Pacte de rachat	Malaviolle (st Frézal)	Couliere Etienne, tisserand Journet André, laboureur	Pacte de rachat du contrat de vente passé entre Etienne Coulière, maître tisserand de la Canourgue et André Journet laboureur de Malaviolle, paroisse de st Frézal, le même jour, pour une durée de 3 ans.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0008	1664/01/13	Antichrèse	Corréjac (Salmon), Montjézieu	Coulomb Antoine, tisserand Rouvière Antoine, hôte	Antoine Coulomb, tisserand de Corréjac, paroisse de Salmon, reconnaît devoir à Antoine Rouvière, hôte de Montjézieu, la somme de 38 livres contenues en une obligation de 32 livres et un cartal froment consentie le 01/03/1658 (reçue Me Antoine Boissonade) et le surplus pour compte final établi entre eux de toutes les affaires qu'ils avaient eues ensemble. Coulomb promet payer à la prochaine st Michel et donne à titre d'antichrès et engagement, pour 5 ans, une pièce de terre sise à Corréjac. Fait à Montjézieu, soussigné Jean Astruc de Corréjac.	
9879	1661/02/14	Obligation	St Germain du T.	Courdeau Etienne Badaroux François, laboureur	François Badaroux, laboureur de saint Germain du Teil, reconnaît devoir à Etienne Courdeau la somme de 29 livres qu'il promet payer dans un an. Il donne à titre d'antichrèse, un petit champs appelé la Planquette sis à st Germain, pour la durée de 5 ans. Fait à Montjézieu, soussignés Etienne Rivière fils d'Antoine et Guyon cabrit, praticien.	
9905	1661/12/05	Testament	Montjézieu	Crespin Jean, tisserand	Testament de Jean Crespin, tisserand de Montjézieu, époux d'Antoinette Castagnier, lequel malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à ses filles Gabrielle et Catherine, et à chacune, la somme de 100 livres payable à leur mariage. Il ordonne que sa femme soit nourrie et entretenue dans sa maison aux dépens de son héritier sinon lui donne la maison et pailiers joignant celle de Guillaume Fabre. Il nomme héritier universel son fils Jean. Fait à Montjézieu, maison du testateur, soussigné Philippe Rochier de Chirac	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9957	1663/03/26	Quitance	Grezes, Reilles (Salmon)	Delmas Guillaume Constantin Barthélemy, laboureur	Guillaume Delmas de Grezes, reconnaît avoir reçu de Barthélemy Constantin, laboureur de Reilles, paroisse de Salmon, la somme de 34 livres 10 sols, en paiement de la constitution faite à Jeanne Bonniou, femme dudit Delmas. Fait à Montjézieu.	
9961	1663/04/08	Division de censive	Reilles (Salmon)	Ducel Antoine, laboureur	Antoine Ducel, laboureur de Reilles, paroisse de Salmon, et Etienne Ducel, au nom de sa femme (non nommée), détenteur d'un pièce de terre sise au terroir de Montpinet (incertain), relevant du sieur de Servières comme ayant droit du sieur de la Roche, sous la censive de 4 coupes 3 boisseaux avoine, ont par l'entremise de Louis Astruc, maçon de Montjézieu, procédé à la division de ladite censive. Antoine Ducel s'acquitte de 3 coupes 2 boisseaux et Etienne du complément. Fait à Montjézieu, Soussigné Me Antoine Debelle marchand.	
9967	1663/05/07	Quitance	Montjézieu	Ducel Jean, Ducel Etienne	Jean Ducel, fils de feu André de Montjézieu, devant payer à son frère Etienne ses droits de légitime paternels et maternels, lui donne un champs sis au terroir de la Cham. Fait à Montjézieu.	
9878	1661/02/20	Quitance	Montjézieu	Ducel Jean, laquais Courdeau Etienne	Jean Ducel, laquais laboureur de Montjézieu, reconnaît avoir reçu d'Etienne Courdeau, son gendre, la somme de 135 livres, en tant moins du contenu du contrat de mariage entre Courdeau et Marguerite Ducel (reçu Me Cabrit). Fait à Montjézieu.	
0028	1664/04/15	Achat	le Vergognoux (le Pin)	Evesque Catherine	Catherine Evesque, veuve de Jean N. (acte déchiré), paroisse de st Germain du Teil, vend à Jean Fayet du Vergognoux, paroisse des Salces, un champs sis au Villaret, terroir de las Meilhades, se réservant un arbre noyer, relevant de la directe du sieur de Montjézieu, pour le prix de 56 livres. Fait à Montjézieu, présents Me Antoine et Guillaume Debelle, marchands de Montjézieu.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0023	1664/03/02	Quittance	Marijoulet (Salmon), Moriès (le Pin)	Forestier Pierre, laboureur Bonnieu Antoine	André Bonnieu, fils d'Antoine, du lieu de Moriès, paroisse du Pin, reconnaît avoir reçu de Pierre Forestier, laboureur de Marijoulet, paroisse de Salmon, habitant la métairie de Cellets, par son fils et héritier, autre Pierre, la somme de 150 livres, en tant moins de la constitution faite à Béatrice Forestier, sa femme et fille de Pierre Forestier père (contrat reçu Me Louis Dieulofes le 15/07/1657). Fait à Montjézieu, Soussignés noble Jean de Boissonade, sieur de Ras et Etienne Causse d'Auxilhac.	
9995	1663/12/13	Contrat de mariage	Le Cayla (la Capelle), Busses (Salmon)	Gache Jean Caulet Ysabeau	Contrat de mariage entre Jean Gache, fils de feu Etienne et de Catherine Bourgage du village du Cayla, paroisse de la Capelle d'une part et Ysabeau Caulet, veuve de Pierre Deltour, fille de Jean Caulet et de Marguerite Vayssade du village de Busses. Jean est assisté de son frère Pierre. Jean Caulet et son épouse constituent en dot à leur fille, la moitié de tous leurs biens, l'autre moitié à la fin de leur vie, se réservant la possibilité de doter leurs autres enfants et resteront usufruitiers des biens donnés. Les parents d'Ysabeau devront désigner comme héritier un des enfants issu du futur ménage. Jean devra apporter la somme de 300 livres. Fait à Busses, maison des Caulet.	
0025	1664/03/18	Quittance	le Picard (st Germain du T.)	Gely Jacques	Acte très abimé concernant une quittance de Jacques Gely, fils de feu Jean, du moulin du Picard, paroisse de st Germain du Teil	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9918	1662/04/16	Achat	Auxilhac (Salmon) St Saturnin de Lenne (Rouergue)	Gilhodet Pierre, marchand Vanmale Jean, laboureur	Jean Vanmale, laboureur d'Auxilhac, paroisse de Salmon, comme héritier de feu Antoinette Quintin, sa mère, débiteur de la somme de 120 livres envers Me Pierre Gilhodet, marchand de st Saturnin de Lenne en Rouergue, pour laquelle il avait donné à titre d'antichrèse un champs sis à Auxilhac, appelé de Ribes, contenant 2 journées de boeufs à labourer, relevant du sieur de Montjézieu, qu'il devrait lui vendre à dire d'experts s'il ne l'avait remboursé dans les temps (obligation reçue Me Antoine Boissonade, le 09/03/1661). Le terme étant passé, Vanmale vend à Gilhodet, ledit champs pour la somme de 120 livres. Les parties renoncent au procès qu'ils ont en cours devant les officiers ordinaires du seigneur de Montjézieu. Soussignés Vanmale, Gilhodet et Boudon.	
9914	1662/04/02	Quittance	Le Cheyroux(st Germain du T.), le Breuil (le Pin)	Grousset Jean Pourchier Pierre	Jean et autre Jean Grousset, père et fils du village de Cheyroux, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaissent avoir reçu de Pierre Pourchier, laboureur du Breuil, paroisse du Pin, la somme de 80 livres, en tant moins de la dot constituée à Hélix Pourchier, belle mère de Jean Grousset père. Fait à Montjézieu, soussignés Grousset, Rivière et Pourchier.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9897	1661/04/20	Nouveau bail	Combret (st Germain du T.)	Imbert (d') noble Pierre, sieur de la Felgière Chassaric Jean, laboureur	Noble Pierre d'Imbert, écuyer, sieur de la Felgière, habitant à Combret, paroisse de saint Germain du Teil, donne à nouveau bail à Jean Chassaric de Combret, 3 pièces de terresises au Villaret del Serre, sous la censive de 2 coupes de seigle et lui donne l'autorisation de construire un moulin et de réaliser une levade pour arroser le pré et fournir le moulin, moyennant le prix de 40 livres. Chassaric sera tenu de moudre le grain dudit seigneur lorsque le moulin sera en état. Il reconnaît tenir lesdites pièces de la directe du sieur d'Imbert. Fait à Montjézieu, soussigné Me Pierre Castanier, clerc de Chirac.	En marge, le 20/01/1678, noble Antoine d'Imbert, ratifie et confirme à Jean Chassaric, le présent contrat de nouveau bail passé par son défunt père.
9921	1662/04/29	Arrentement	Combret (st Germain du T.)	Imbert (d') noble Pierre, sieur de la Felgière Jurquet Antoine	Noble Pierre d'Imbert, écuyer, sieur de la Felgière, habitant à Combret, paroisse de saint Germain du Teil, confirme pour le temps de 5 ans à Antoine Jurquet, l'arrentement de sa métairie de Combret passé en l'année 1655 (reçu Me Cabrit), pour la quantité de 40 sétiers (20 de seigle, 4 froment, 6 orge et 10 avoine) et la somme de 120 livres. Fait à Montjézieu.	
9975	1663/06/17	Quittance	Busses (Salmon), le Monastier	Jory Antoine, tanneur Breuilh Jacques	Antoine Jory, maître tanneur du Monastier, reconnaît avoir reçu de Jacques Breuilh laboureur et de sa soeur Claude, à présent femme dudit Jory, la somme de 120 livres, en tant moins de la constitution contenu dans leur contrat de mariage.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9994	1663/12/02	Testament	Moriès (le Pin)	Jory Jeanne	Jeanne Jory, femme d'Antoine Bonnieu de Moriès, paroisse du Pin, laquelle, malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église paroissiale du Pin, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à Guillaume et Jean Bergounhe, ses enfants et de son premier mari, feu Barthélemy Bergougne, la somme de 30 livres. A Antoine Bonnieu, plus vieux, la somme de 30 livres. A sa fille Catherine la somme de 15 livres. Elle nomme héritier son fils Antoine Bonnieu plus jeune. Fait à Moriès, maison de la testatrice.	
9925	1662/05/17	Testament	Reilles (Salmon)	Jouve Jean	Testament de Jean Jouve, plus jeune, fils de feu Jean et de Jeanne Boussugue du village de Reilles, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à Guillaume, Antoine et Etienne, ses fils et à chacun la somme de 100 livres. Il nomme héritière universelle sa mère Jeanne Boussugue. Fait à Reilles, maison du testateur. Soussignés Me Pierre Parayre, prêtre et secondaire de Salmon et Etienne Rivière	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0013	1664/01/21	Quitance	Montjézieu, La Viole (st Germain du T.)	Jurquet (de) Guyon-Antoine, prêtre & prieur Pouget Antoine, marchand	Messire Antoine-Guyon de Jurquet, prêtre et prieur de st Germain, la Chaze et N.D. de Grandval, quitte messire Antoine Pouget, comme administrateur des biens et enfants de feu Etienne Pouget, son neveu, rentier avec son père Jean, pendant 6 ans des fruits et revenus du prieuré de st Germain et 3 années du prieuré de Grandval. La quittance est faite à la réserve que Pouget paie à Me Pierre Parayre prêtre et jadis secondaire de st Germain, la somme de 100 livres et la quantité de 15 sétiers de blé. Le sieur prieur accepte la cancellation et résolution de l'arrentement. Fait au château de Montjézieu, soussignés st Germain, E.Courdeau et A.Pouget.	
9935	1662/06/08	Lods	Nogardel (st Pierre de Nogaret), Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Cayrel Jean, laboureur	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, loze la vente faite par Pierre Grail de Nogardel à Jean Cayrel, laboureur de st Pierre de Nogaret, d'une pièce de terre sise aux appartenances de Nogardel au terroir de la Deveze, se mouvant de la directe dudit seigneur, pour la somme de 25 livres. Fait à Montjézieu, dans la salle du château, soussignés Guyon Cabrit praticien et Antoine Rochier, bourgeois de Chirac.	
9937	1662/06/08	Lods	Nogardel (st Pierre de Nogaret), Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Ceveine Antoine, laboureur	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, loze la vente faite par Pierre Grail de Nogardel, paroisse de saint Pierre, à Antoine Ceveine du même lieu, d'une pièce de terre sise à Nogardel, pour 18 livres (reçu Me Reversat). Fait à Montjézieu, dans la salle du château, soussignés Guyon Cabrit praticien et Antoine Rochier, bourgeois de Chirac.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9936	1662/06/08	Lods	Nogardel (st Pierre de Nogaret), Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Lansac Antoine, laboureur	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, loze la vente faite par Pierre Grail de Nogardel, paroisse de saint Pierre, à Antoine Lansac du même lieu, d'un coin de travers sis à Nogardel (reçu Me Reversat), pour le prix de 20 livres. Fait à Montjézieu, dans la salle du château, soussignés Guyon Cabrit praticien et Antoine Rochier, bourgeois de Chirac.	
9933	1662/08/31	Lods	Chirac, Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Roujon Jean	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, loze la vente faite par Etienne Jory, tanneur de Chirac à Jean Roujon,, maréchal, fils d'Antoine du même lieu, d'un chasal de maison sis au faubourg del Rieu, pour le prix de 243 livres (reçu Me Dieulofès). Fait à Montjézieu, dans la salle du château, soussignés Me Pierre Hugonnet et Guyon Cabrit praticien.	
0020	1664/02/16	Lods	Le Paven (Salmon)	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Abinal Pierre	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, par les mains de Me Guyon Cabrit praticien, son procureur, loze la vente faite par Jean Vanmal d'Auxilhac à Pierre Abinal du Paven, paroisse de Salmon, d'une pièce de terre appelée las Clauzets, pour le prix de 40 livres (reçu feu Me Antoine Boissonade) ainsi que la vente d'un tronçon de bassecour sis au Paven fait par Antoine Bernier et sa soeur Marie pour le prix de 12 livres. Fait à Montjézieu, soussigné G.Cabrit, procureur.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9977	1663/06/19	Lods	Auxilhac, Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Balmaguier Jacques, tailleur	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, loze la vente faite par Benezech Cerurier à Jacques Balmaguier, maître tailleur d'Auxilhac, d'un tronçon de bois sis à Auxilhac, pour le prix de 22 livres (contrat reçu Me Gaspard Boissonade), ainsi qu'un petit tronçon de bois aux mêmes appartenances pour la somme de 15 livres (reçu Me Antoine Boissonade). Fait au château de Montjézieu, soussigné Pierre Hugonnet praticien de Chirac.	
9976	1663/06/19	Lods	Auxilhac, Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Balmaguier Pierre, tailleur	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, loze la vente faite par Jeanne Viguier et Antoine Boissonade d'Auxilhac à Pierre Balmaguier, maître tailleur dudit lieu, d'un jardin sis à Auxilhac pour le prix de 21 livres Fait au château de Montjézieu, soussigné Pierre Hugonnet praticien de Chirac.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9984	1663/09/10	Quitance	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Cabanne Anne	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, reconnaît avoir reçu de feux Etienne et Guillaume Fournier, père et fils, par les mains d' Anne Cabanne, veuve dudit Guillaume, la somme de 150 livres qu'ils lui devaient pour paiement des tailles acquittées pour eux par ledit seigneur ou pour arrérages de censives, blé ou autres choses prêtées et dues par lesdits hoirs. Lesquels quittent le sieur de Montjézieu de la somme de 90 livres et une robe qui restait due du légat ou de la constitution de dot fait à Anne Cabanne par sa mère Anne Brune, fait par Jean Cabanne son frère. Elle quitte ledit seigneur de tous droits de légitime tant paternels que maternels qu'elle pourrait prétendre sur les biens de Anne Brune et de Guillaume Cabanne ses père et mère et sur ceux de son frère Jean, subrogeant ledit seigneur en ses droits et hypothèques. Fait à Montjézieu, château dudit seigneur, soussignés Me Pierre Rochier prêtre et Me Antoine Rochier, bourgeois de Chirac.	
9931	1662/06/29	Lods	Chirac, Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Cahuzac Jean, marchand	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, loze la vente faite par Me Foulcarand Bastide, notaire de Chirac, à Jean Cahuzac, marchand du même lieu, d'un champs sis aux appartenances de la ville, au terroir de las Ribes, appelé las Faisses (reçu Me Pierre Dieulofès), pour la somme de 1100 livres, relevant en partie de la directe dudit sieur. Fait au château de Montjézieu, soussignés Cahuzac, Dieulofès, Montjusieu.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9983	1663/07/30	Lods	Montjézieu, Malvezy (Etable)	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Cavalier Pierre, tisserand	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, loze la vente faite par François Abinal d'Auxilhac, paroisse de Salmon, à Pierre Cavalier, tisserand de Malvezy, paroisse d'Etable, d'un champs et castagnède appelés la Combarelle sis à Lausselincq, pour le prix de 50 livres. Fait au château de Montjézieu, soussignés Pierre Hugonnet praticien de Chirac et Antoine Rampan de Villerousset.	
9982	1663/07/17	Lods	Montjézieu, Marvejols	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Cevene Antoine	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, loze et confirme le contrat d'antichrèse passé par sieur Barthélemy Cazes, marchand et Suzanne Cevenes, veuve de Pierre Cazes aussi marchand de Marvejols, en faveur de sieur Antoine Cevenes (reçu Me Menut le 29/09/1652). Fait au château de Montjézieu, soussignés Pierre Hugonnet praticien de Chirac et Antoine Rampan de Villerousset.	<i>Les biens lozés ne sont pas décrits</i>
9980	1663/07/08	Prorogation	Montjézieu, le Paven	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Clavel Jean, laboureur	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, proroge l'arrentement de sa métairie de la Rouquette fait à Jean Clavel, laboureur du Paven, paroisse de Salmon, le 5/09/1656 pour une durée de 7 ans. La prorogation est faite pour 7 nouvelles années moyennant la quantité de 50 sétiers de blé (2/3 froment et 1/3 avoine) 4 coupes de millet noir et un muid (?) de lentilles, un mouton gras et 6 chapons. Fait au château de Montjézieu, soussignés Pierre Hugonnet praticien de Chirac et Antoine Rampan de Villerousset..	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9875	1661/01/23	Nouveau bail	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Joyes Pierre, tisserand	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, donne à nouveau bail à Pierre Joyes, tisserand de Montjézieu, une maison de haut en bas, de 3 étages, sise à Montjézieu, rue de la traverse, sous la censive de 2 boisseaux avoine. Fait à Montjézieu, en la salle du château soussigné Me Pierre Delhom, prêtre et curé du Pin et noble Pierre de Rey sieur de Sarnhac.	
9882	1661/04/04	Nouveau bail	La Rouvière (st Bonnet)	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Mazot Guillaume, laboureur	Me Guyon Cabrit, praticien de Montjézieu, comme ayant charge de messire Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, donne à nouveau bail à Guillaume Mazot de la Rouvière paroisse de saint Bonnet, une pièce de terre sise à la Rouvière, pour la somme de 22 livres, sous la censive d'un boisseau froment et d'un boisseau avoine. Fait à Montjézieu, soussigné Jean Vanmale, laboureur d'Auxilhac.	
9968	1663/05/21	Lods	Chirac, Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Michel Jean, marchand	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, loze la vente faite par Pierre Michel, vieux, tisserand de Chirac à Jean Michel, marchand de ladite ville, son frère, d'une vigne sise au terroir des Pradals, pour le prix de 180 livres (reçu Me Louis Dieulofès 19/02/1657). Fait dans la salle du château.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9908	1661/12/13	Lods	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Paulhac Jean, tisserand	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, loze la vente faite par Jean Dides à Jean Paulhac, tisserand de Montjézieu, fils d'Antoine, d'une pièce de terre sise aux appartenances de Malbosc, pour le prix de 42 livres (reçu Me Roux de la Canourgue le 11/12/1661), se mouvant pour les 2/3 du sieur de Montjézieu (l'autre tiers appartenant au comptour de Montferrand), sous la redevance du 1/4 des fruits et champart. Fait dans la salle du château.	
9962	1663/04/15	Lods	Chirac, Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Roume Antoine, tisserand	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, loze la vente faite par feu Me Etienne Lafon, marchand de Marvejols à Antoine Roume, tisserand de Chirac, d'un champs sis au terroir del Castagnier à Chirac, pour le prix de 150 livres (reçu Me Saumade de Marvejols). Fait à Montjézieu, soussigné Antoine Rampan, praticien de Villerousset.	
9947	1662/11/05	Lods	Busses, Montjézieu (Salmon)	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Segalla Etienne, laboureur	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, en conséquence de la subrogation faite par Jean Cornuéjols du Fromenteirols au profit d'Etienne Segalla de Busses, paroisse de Salmon, d'un prè se mouvant de sa directe, acquis de Pierre Nogaret comme mari de Catherine Viguiet de Busses, pour le prix de 120 livres, loze ledit Astruc. Fait au château de Montjézieu, soussigné Me Antoine Rampan.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9950	1662/11/22	Obligation	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Thedenat Guillaume, tisserand	Guillaume Thédenat, tisseur de toile de Montjézieu, reconnaît devoir à messire Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres places, la somme de 19 livres pour compte final établi entre eux, tant pour reste d'une obligation de 22 livres (22/12/1660, Me Cabrit) que, comme ayant droit et cause du seigneur du Besset, pour reste de la cession faite audit seigneur par Marguerite Astruc, veuve de Jean Garnier du Paven. Fait au château de Montjézieu, soussigné Antoine Rampan, praticien de Villerousset.	
9954	1663/02/23	Lods	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Thedenat Guillaume, tisserand	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, comme ayant droit et cause du sieur du Besset, loze la vente faite par Me Jean-Felix (?) Julhien, notaire royal de Lavernhe en Rouergue, comme mari de Catherine Bompar à Guillaume Thédenat, d'une pièce de terre sis à Montjézieu, contrat reçu par Me Boissonade le 12/01/1662, pour le prix de 80 livres. Autre lods accordé audit Guillaume Thédenat, pour raison de l'enagement fait par feu Pierre Lacas à feu Pierre Thédenat, père dudit Guillaume, d'une castagnède sise au terroir du bois du Vedel, pour le prix de 19 livres. Fait au château de Montjézieu, soussigné Antoine Rampan de Villerousset.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9932	1662/06/30	Lods	Marvejols, Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Boyer Simon, bourgeois	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, loze l'acquisition d'un pré sis à Chirac, relevant de sa directe, faite par le sieur Simon Boyer bourgeois de Marvejols suite à une sentence de décret obtenue le 23/12/1659, des officiers de la cour royale de Marvejols par ledit Boyer, contre Pierre Grandon à faute de paiement par ce dernier de la somme de 257 livres. Fait à Montjézieu, dans la salle du château, soussignés Me Pierre Rochier, prêtre de la ville de Chirac et Me Pierre Hugonnet.	
0019	1664/02/10	Lods	Reilles (Salmon)	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Castagnier Ysabeau	Noble Jean de Jurquet, seigneur et baron de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, par les mains de Me Guyon Cabrit praticien, son procureur, loze la vente faite par Agnès Masseparent de Marvejols à Ysabeau Castagnier, veuve de Pierre Vidal de Reilles, paroisse de Salmon, pour le prix de 88 livres. Fait à Montjézieu.	
006	1664/01/09	Lods	Sallèles (Banassac), st Germain du Teil	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Sallèles Nogaret Pierre	Noble Jean de Jurquet, sieur de Sallèles, habitant en son château de Sallèles, paroisse de Banassac, loze l'accord passé entre Pierre Nogaret de st Germain du Teil et François Badaroux du même lieu, par lequel il a été donné à Nogaret une maison sise à St Germain, un pré aux mêmes appartenances, un champs sis à Montagudet et un bois à st Germain (contrat reçu Me Planchon), les biens relevant de la directe du sieur de Sallèles. Fait à Montjézieu, maison de Jean Vaissade, soussignés Sallèles et Etienne Courdeau de st Germain.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0015	1664/02/02	Contrat de mariage	La Salle (Salmon), Champcros (st Germain du T.)	Jurquet André Gelly Marie	<p>Contrat de mariage entre André Jurquet, fils de feu Jean et de Catherine Joyes, habitant la métairie de la Salle, d'une part et honnête fille Marie Gelly, fille de feu Jean et de Florette Rigal du village de Champcros, paroisse de st Germain du Teil. Antoine est assisté de Guyon et Antoine Jurquet, ses frères et de Pierre Cornuéjols et Barthélemy Aigouy ses beaux frères et de Pierre Joyes son oncle. Marie est assistée de sa grand mère Jeanne Cayrel, du mari de celle-ci, Me Antoine Debelle, d'Antoine Gelly et Gabriel Rigal ses oncles. Marie se constitue en dot tous les biens qu'elle a reçu en héritage de son père. Antoine devra apporter la somme de 800 livres dont une partie sera utilisée pour payer Jean Reversat, père de Louise, femme de feu Jean Gelly. Jeanne Cayrel, autorisée par son mari Me Antoine Debelle, donne à Antoine, Guillaume et Jacques Gelly et à chacun, la somme de 150 livres et aux enfants de feu Etienne Gelly, qui était marié en Languedoc, la même somme payable lorsqu'ils seront d'âge compétant.</p>	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0015	1664/02/02	Contrat de mariage	La Salle (Salmon), Champcros (st Germain du T.)	Jurquet André Gelly Marie	Suite de l'acte : Antoine Debelle donne aux futurs, les arrérages de pension qui lui sont dus sur les biens de feu Gelly, à la charge qu'ils devront lui payer dorénavant l'entière pension, conformément à la donation faite par sa femme Jeanne Cayrel. Cette dernière, outre la dot constituée à ses filles Marguerite et Antoinette Gelly, leur donne la somme de 5 sols. Elle donne en augmentation de dot et gain nuptial à Marie, au cas où son mari décèderait avant elle la somme de 30 livres, au cas contraire elle donne à Antoine la somme de 15 livres. Fait au château de Montjézieu.	
9938	1662/06/16	Achat	Combret (st Germain du T.)	Lacas Guillaume Vidal Etienne, marchand	Guillaume Lacas, fils de feu Antoine, du lieu de Combret, paroisse de st Germain du Teil, vend à Etienne Vidal, marchand de saint Germain, un pastoral et champs sis à Combret, relevant du marquis de Canilhac, pour la somme de 26 livres. Fait à Montjézieu.	
9899	1661/07/25	Achat	Champcros (st Germain du T.)	Ladet Guillaume, tisserand Hermet Jean, laboureur	Jean Hermet, laboureur de Champcros, paroisse de saint germain du Teil, vend à Guillaume Ladet, tisserand du même Champcros, une partie de champs sis à Champcros, appelé lou Puech, relevant du seigneur de la Roche sous la censive de 2 boisseaux de seigle, pour le prix de 27 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Courdeau, marchand et Brunel.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9986	1663/09/10	Quitance	Combret (st Germain du T.), Nogardel (st Pierre)	Lafon Raymond Clavel Guillaume	Guillaume Clavel, dit Lagaze de Nogardel, paroisse de st Pierre de Nogaret, reconnaît avoir reçu de Raymond Lafon de Combret, paroisse de st Germain du Teil, la somme de 140 livres, en une obligation consentie en faveur de Clavel. Fait à Montjézieu.	
9900	1661/08/01	Quitance	Montjézieu	Majorel Jacques Layre Pierre	Pierre Layre, tisserand de Montjézieu, comme mari de Catherine Deltour, reconnaît avoir reçu de Jacques Majorel et de sa femme Louise Deltour, ses beau frère et belle soeur, de Montjézieu, la somme de 77 livres, comme entier paiement de la dot de sa femme Catherine (contrat reçu Me Rigal de Pommairols, le 26/01/1658). Fait à Montjézieu, soussigné Me Barthélemy Boissonade notaire royal.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0018	1664/02/04	Contrat de mariage	Montrodat, le Flouret (Salmon)	Malaval Jacques, tanneur Clavel Marie	Contrat de mariage entre Jacques Malaval, maître tanneur de Montrodat, fils de Me Charles et de Marguerite de Randavel, d'une part et honnête fille Marie Clavel, fille de feu Jean et de Marguerite Barnier du moulin du Flouret, paroisse de Salmon. Jacques est assisté de Me Henry Malaval, prêtre et curé de Salmon, son frère, Marie de Jean et Pierre Barnier, père et fils, ses oncle et cousin et de Mathieu Boissonade, son oncle. Marie se constitue en dot l'ensemble de ses biens consistant en maison, paillets, étable, champs, prés, bois, vignes, jardins et autres terres. En outre Me Charles Malaval et Marguerite de Randavel donnent à leur fils, 1/4 des biens de Charles et Marguerite la somme de 300 livres à prendre sur les terres qu'elle a au Mazel. Me Henry Malaval, prêtre, frère d'Antoine, lui donne la somme de 600 livres. Fait à Montjézieu, soussignés noble Jean de Boissonade, sieur de Grun, Jean de Boissonade, sieur de Malrenier et Guillaume Debelle, marchand de Montjézieu.	
0009	1664/01/13	Achat	Marvejols, Reilles (Salmon)	Masseparent Agnès Castagnier Ysabeau	Agnès Masseparent, habitant Marvejols, vend à Ysabeau Castagnier, veuve de Pierre Vidal de Reilles, paroisse de Salmon,	
0011	1664/01/14	Achat	Marvejols, Reilles (Salmon)	Masseparent Agnès Castagnier Ysabeau	Agnès Masseparent, habitant Marvejols, vend à Ysabeau Castagnier, veuve de Pierre Vidal de Reilles, paroisse de Salmon, un pré sis au Villaret, terroir de Roumardiès et un petit champs sis à Busses, appelé la Bousigne, relevant tous deux du sieur de Montjézieu, pour le prix de 60 livres, payable en 2 termes	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9920	1662/04/27	Accord	les Aragoux (Salmon)	Maurizy Catherine Maurizy Antoine	Catherine Maurizy, fille de de feu Jean de Montjézieu, après avoir obtenu une sentence de décret de la cour du sénéchal de Nîmes, contre Antoine Maurizy fils et héritier de feu Pierre des Aragoux, lequel avec son frère avait, contre tout droit, labouré et ensemencé un champs appartenant à ladite Catherine, appelé le champs del Massagne sis à Reilles. L'ayant signifiée aux frères Maurizy, ceux-ci préfèrent transiger avec elle. Ils lui abandonnent la propriété du champs et partageront les fruits de la récolte dudit champs. et, pour raison des dépends fait par Catherine pour recouvrir son bien, lui donnent la somme de 4 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Me Pierre Parayre, prêtre et secondaire de Salmon.	
9973	1663/06/10	Contrat de mariage	La Rouvière (St Bonnet), Les Salces	Mazot Jean, laboureur Jory Catherine	Contrat de mariage entre Jean Mazot, laboureur de la Rouvière, paroisse de st Bonnet et honnête fille Catherine Jory, fille de feu Jean et de Jeanne Lansac de la ville et paroisse des Salces. Jean est assisté de Guillaume Vignies, son beau père, de son cousin germain Jean Amat et de Gaspard Reversat du Monastier. Catherine de ses frères Jean et Antoine. Elle se constitue en dot l'ensemble de ses biens paternels. Jeanne Lansac donne à sa fille une robe et la somme de 60 livres à prendre après son décès, ses frères lui donnent la somme de 30 livres chacun. Fait à Salles, maison de Jean Jory, soussignés Me Antoine Rampan, praticien de Villerousset, Pierre Barnier du Paven.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9948	1662/11/16	Achat	Moriès (le Pin)	Melhac Pierre, laboureur	Etienne et Jean Derouch, frères d'avec Jean, du lieu du Monastier, vendent à Pierre Melhac, laboureur de Moriès, paroisse du Pin, un pièce de terre contenant pré et champs, relevant du marquis de Canilhac, pour le prix de 70 livres, payée en partie par une obligation. Fait à Montjézieu, maison de Jean Vayssade, soussigné Boudon.	
9913	1662/03/18	Quitance	Chirac	Melhac Antoine	Me Antoine Melhac de Chirac, comme mari de Louise Rochier, reconnaît avoir reçu de sire Antoine Rochier, bourgeois de Chirac, héritier de feu Me Pierre Enfreu, prêtre et chanoine de Mende, la somme de 600 livres, léguée à son épouse par Me Enfreu (testament reçu Me Destrictis notaire de Mende). Fait à Montjézieu, soussignés Jean Vayssade et Etienne Rivière.	
9944	1662/09/28	Quitance	Moriès (le Pin)	Melhac Pierre Méric Jeanne	Jeanne Miric, veuve de Guillaume Bonnieu de Moriès, paroisse du Pin, reconnaît avoir reçu de Pierre Milhac, comme mari de Jeanne Miric sa nièce, fille et héritière de Pierre Miric et ledit Pierre de Georges Miric son père, tous de Moriès, une robe comme entier paiement de la constitution de dot à elle faite par ledit Georges son père (contrat reçu Me Cabrit le 03/02/1633). Fait à Montjézieu.	
9953	1663/02/17	Obligation	Nogardel (st Pierre de Nogaret)	Parayre Pierre, prêtre Puel Pierre	Pierre Puel, de st Pierre de Nogaret, reconnaît devoir à Me Pierre Parayre, prêtre de Nogardel, en ladite paroisse, la somme de 74 livres contenue en une obligation en faveur dudit Me Parayre reçue par Me Cabrit le 12/10/1658. Puel donne à titre d'antichrèse et engagement, pour 5 ans, un champs et castagnède sis à st Pierre. Fait à Montjézieu, soussigné Parayre.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9927	1662/05/26	Achat	Marijoulet (Salmon)	Paven Pierre, laboureur Maligié Jacques, laboureur	Jacques Maligié., laboureur de Marijoulet, paroisse de Salmon, vend à Pierre Paven, du même lieu, une partie de pièce de terre contenant pré et pastoral, appelé Prat Soubeyro, sis au Marijoulet, relevant du sieur prieur de la Canourgue, sous la censive de 2 boisseaux froment et 2 boisseaux avoine, pour le prix de 160 livres. Fait à Auxilhac, dans la maison de Pierre Cablat.	
9929	1662/05/26	Achat	Marijoulet (Salmon)	Paven Pierre, laboureur Maligié Jacques, laboureur	Jacques Maligié., laboureur de Marijoulet, paroisse de Salmon, vend à Pierre Paven, du même lieu, un pré sis à Marijoulet, appelé las Faugnas, relevant du prieur de la Canourgue, pour le prix de 166 livres, payée en 4 obligations. Fait à Auxilhac, dans la maison de Pierre Cablat.	
9993	1663/12/01	Achat	Montagudet (st Germain du T.), st Laurent de rive d'Olt	Pelat Etienne, maçon Parayre Pierre, prêtre & chanoine	Me Pierre Parayre, prêtre et chanoine de st Laurent de rive d'Olt, vend à Etienne Pelat, maçon de Montagudet, paroisse de st Germain du teil, une pièce de terre contenant pré, champs et herm, sis à Montagudet, pour le prix de 24 livres. Fait à Montjézieu, maison de Jean Astruc, tisserand.	
9956	1663/03/08	Cession	Chirac	Porchier Pierre, prêtre	Me Pierre Rochier, prêtre et chapelain de la chapelle du saint Crucifix fondée en l'église saint Romain de Chirac, considérant «les devoirs que chacun a envers son père», donne à autre Pierre Rochier, prêtre et hebdomadier de l'église cathédrale de Mende, les revenus de ladite chapelle consistant en 4 sétiers seigle et 2 sétiers avoine, à prendre sur les habitants de Nogardel, pour subvenir à la nourriture et entretien de Me Antoine Rochier leur père. Fait à Montjézieu, soussignés Me Pierre Deliane consul de Chirac et Antoine Rampan de Villerouset.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9958	1663/04/02	Testament	Montel (le Pin)	Reversat Jeanne	Testament de Jeanne Reversat, fille de feu Jean et de Jeanne Evesque du village du Montel, paroisse du Pin, laquelle, malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église paroissiale du Pin, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle donne à sa soeur Catherine, veuve de Guillaume Bach de Trélans, et à Colombe, Marguerite et Catherine plus jeune, ses soeurs et à chacune la somme de 5 sols. Elle veut que sa mère, Jeanne Evesque, soit maîtresse usufruitière de ses biens sa vie durant. Elle nomme héritier universel, son frère Jean, laboureur de Montel. Fait audit lieu de Montel, maison de la testatrice.	
9939	1662/08/12	Cession, rémission	Montjézieu	Rey (de) noble Pierre sieur de Sarnhac	Noble Pierre de Rey, sieur de Sarnhac et son épouse demoiselle Catherine «de» Cabrit, donnent, pour le déchargement de leur conscience, à Antoine Rey de Montjézieu (fils naturel de Pierre de Rey), tous les biens dont ils ont hérités de Jeanne et Marie Boussugue, soeurs et filles de feu Pierre et Andrienne N. (laissé en blanc) de Lausselincq, paroisse d'Etable d'Olt (testament reçu Me Cabrit en 1659). Fait à Montjézieu, maison du sieur de Sarnhac, soussigné Etienne Rivière, maréchal.	
9940	1662/08/12	Codicille	Montjézieu	Rey (de) noble Pierre sieur de Sarnhac	Noble Pierre de Rey, sieur de Sarnhac, malade et alité, casse le légat fait dans son dernier testament reçu par feu Me Louis Diulofès, notaire royal de Chirac, le 16/08/1653, à Guillaume Lacas plus vieux, de Montjézieu, de la somme de 2000 livres payable en 2 termes. Par ce codicille, il lègue à Lacas, la somme de 1000 livres et entend utiliser le surplus à sa volonté. Fait à Montjézieu, maison du sieur de Sarnhac, soussigné Etienne Rivière, maréchal.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9923	1662/05/08	Arrentement	Montjézieu	Rey (de) noble Pierre sieur de Sarnhac Aragon Barthélemy	Noble Pierre de Rey, sieur de Sarnhac, arrente à Barthélemy Aragon, de Montjézieu, sa métairie de la Felgière consistant en chasal de maison, champs, prés, bois et autres terres, pour 5 ans et pour la somme de 40 livres, 3 charretées de bois. Fait à Montjézieu, soussignés Guillaume Vallat, tisserand de Montjézieu.	
9941	1662/08/12	Cession, rémission	Montjézieu	Rey Antoine Lacas Guillaume	Guillaume Lacas, plus vieux de Montjézieu, en conséquence du codicille fait par noble Pierre de Rey sieur de Sarnhac, le même jour, modifiant, pour décharger sa conscience, la donation de 2000 livres qu'il lui avait faite, cède et remet à Antoine Rey, fils naturel du sieur de Sarnhac, la somme de 1000 livres à prendre sur les biens dudit sieur. Fait à Montjézieu, maison du sieur de Sarnhac, soussigné Etienne Rivière, maréchal.	
0021	1664/02/21	Contrat de mariage	Montjézieu	Rivière Etienne, maréchal Thedenat Jeanne	Contrat de mariage entre Pierre Rivière, maître maréchal de Montjézieu, fils d'Antoine et de Marguerite Lacas d'une part et honnête fille Jeanne Thedenat, fille de feu Guillaume et Dauphine Rotgier du même Montjézieu. Jeanne est assistée de Jeanne Dutran, veuve de Pierre Thedenat. Elle se constitue en dot l'ensemble de ses biens. Antoine Rivière donne à son fils la somme de 45 livres à prendre sur Marie Castagnier du Trébatut, obligée envers Antoine, il lui donne de plus à sa belle fille, un petit chaudron de cuivre. Fait à Montjézieu, présents Marcelin Jouve laboureur de Reilles et Guillaume Ducel.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9901	1661/10/10	Accord	Montjézieu	Rouvière Jacques, maître cordonnier Balmaguiier Jean	Jacques Rouvière, maître cordonnier de Montjézieu, époux de Jeanne Balmaguiier, fille de Jean lui même fils d'André et Catherine Bonnenfant, réclame à son beau père, suite au décès de sa femme qui lui avait laissé la somme de 15 livres en cas de prédécès et de celui de leur fils Mathieu, quelques jours après, duquel il héritait des biens de feu André Balmaguiier, ainsi que des frais par lui déboursés pour leurs honneurs funèbres se montant à la somme de 8 livres. le total se montant à plus de 75 livres. Jean Balmaguiier prétendait au contraire que ces sommes lui revenaient par droit de retour ayant été léguées et données à sa seule fille Jeanne et à son petit fils Mathieu. Les parties s'accordent de la manière suivante; Jean Balmaguiier accepte de payer pour tous droits de succession, donation et honneurs funèbres auxquels pourrait prétendre Jacques Rouvière, la somme de 70 livres, lui payant comptant la somme de 30 livres.	en marge, le 02/12/1668, quittance entre les parties
9943	1662/09/22	Partage	Montjézieu	Rochier Philippe Bonnieu Guillaume	Partage opéré par Philippe Rochier, comme mari de Catherine Daudé d'une part et Guillaume Bonnieu, comme mari de Marguerite Daudé d'autre, toutes deux filles de feux Jean et de Jeanne Pouderoux, tous de Montjézieu. Le partage porte sur la moitié des biens paternels et sur le 1/6 des biens maternels. G.Bonnieu au nom de sa femme obtient sur les biens paternels, 2 champs sis au terroir del Vallat, un champs au terroir du rieu del Pin ainsi que l'étage bas d'une maison, l'étage haut leur appartenant. Sur les biens de Jeanne Pouderoux, un champs et castagnède sis au terroir de Ribes. Fait à Montjézieu, soussignés P.Rochier et Etienne Rivière, maréchal.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9910	1662/02/05	Contrat de mariage	Chirac, Montjézieu	Rochier Philippe Daudé Catherine	Contrat de mariage entre Philippe Rochier, fils de feu Augustin et de Marguerite Saltel de Chirac d'une part, et honnête fille Catherine Daudé, fille de feu Jean et de Jeanne Poudroux de Montjézieu. Catherine se constitue en dot tous ses biens consistant en maison, champs castagnède, jardin et autres terres. Philippe Rochier donne à sa future épouse l'ensemble de ses biens. Fait à Montjézieu, en présence d'Etienne Rivière, maréchal.	
9942	1662/08/29	Accord	Ressenades, le Fromental (les Salces)	Sadoul Vidal Baille Pierre, cardeur	Vidal Sadoul, fils d'Antoine du village du Fromental, habitant à présent aux Ressenades, paroisses de Salces et Pierre Baille, maître Cardeur, fils de feu Jean et de Catherine Gralh, du Fromental, habitant à présent à Pompignan, diocèse de Nîmes, sont sur le point de rentrer en procès à cause des droits de légitime dus à Pierre Baille sur les biens de ses père et mère tenus par ledit Sadoul comme les ayant acquis de Guillaume Gelly de Champcros consistant en une maison ruinée avec bassecour et jardin ainsi qu'un champs. Pierre mène cette action tant de son propre chef que de celui de son frère Etienne décédé de maladie en Languedoc, comme sergent et pour lequel Pierre à payé en médecin et médicament plus que le montant de la légitime revenant à son frère. Sadoul faisait valoir qu'il avait engagé des dépenses pour remettre la maison en état. Les parties s'accordent de la manière suivante; Vidal Sadoul pour tous droits de Pierre Baille sur les biens de ses parents, lui donne la somme de 47 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Etienne Rivière maréchal.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9924	1662/05/14	Quitance	Cadenet (st Germain du T.)	Sallot Jean, tisserand Paraure Pierre, prêtre	Me Pierre Parayre, prêtre et secondaire de Salmon, comme rémissionnaire de Jean Courbettes, laboureur de Paupouget, paroisse de st Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de Jean Sallot, tisserand de Cadenet, la somme de 120 livres dont il était débiteur envers Courbettes. Fait à Montjézieu.	
9951	1663/01/27	Contrat de mariage	Séverac, Montjézieu	Souquier Pierre, maréchal Jouve Françoise	Contrat de mariage entre Pierre Souquier, maréchal, fils de feu Bertrand et de Jeanne Bouyeire de Séverac d'une part et Françoise Jouve, veuve de Jean Itier, fille de feu Pierre et de Marie Montcamp de Montjézieu. Pierre est assisté de son frère Jean et de son neveu Etienne Souquier du village de la Souque, paroisse de Verrière en Rouergue. Marie Montcamp donne à sa fille les biens à elle laissés par Pierre Jouve, sans en rien retirer, conformément à son dernier testament, reçu Me Cabrit, à la condition que les futurs mariés devront assurer les légats fait par Pierre Jouve à ses autres enfants. Pierre Souquier promet apporter au jour du mariage, la somme de 200 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Antoine Alary parandier de la Canourgue et Guillaume Debelle, marchand de Montjézieu.	
9990	1663/11/07	Quitance	Montjézieu	Thédenat Guillaume Astruc Pierre, tisserand	Pierre Astruc, tisserand de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Guillaume Thédenat, son beau frère, tisserand du même lieu, la somme de 60 livres. Fait à Montjézieu dans la maison dudit testateur (sic), soussigné Me Gaspard Soulanet prêtre des Vignes.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9916	1662/04/06	Testament	Montel (le Pin)	Vidal Antoine, laboureur	Testament d'Antoine Vidal, laboureur de Montel, paroisse du Pin, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale du Pin, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à Guillaume et Antoine Vidal ses enfants et à chacun, la somme de 15 livres. Il nomme héritière universelle sa fille Jeanne. Fait au Montel, maison du testateur.	
9915	1662/04/02	Quitance	Montel (le Pin)	Vidal Antoine, laboureur Joyes Ysabeau	Antoine Vidal, laboureur de Montel, paroisse du Pin, reconnaît avoir reçu de sa femme Ysabeau Joyes, la somme de 300 livres à elle donnée par son aïeul Guillaume Joyes et par son frère autre Guillaume décédé ab intestat. Fait à Montel, maison dudit Vidal.	
9966	1663/05/04	Testament	Montjézieu	Vidal Jacques, tisserand	Testament de Jacques Vidal, tisserand de Montjézieu, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il donne à Catherine, sa soeur, la somme de 3 livres et une caisse usée fermée à clef. Il nomme héritière universelle sa femme Jeanne Bach qui devra rendre son héritage à leur fils Jacques. Il l'autorise à emprunter de l'argent jusqu'à la somme de 50 livres pour payer ce qu'il peut devoir à ses créanciers. Il substitue à son fils, sa soeur Catherine, puis sa femme Jeanne Bach. Fait à Montjézieu, maison du testateur.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9880	1661/02/22	Contrat de mariage	St Germain du T.	Vignes Guillaume Barathieu Catherine	Contrat de mariage entre Guillaume Vignes, fils de feu Jacques et de Catherine Courdeau de la paroisse de st Germain du Teil, d'une part, et honnête fille Catherine Barathieu, fille de feu Jean et de feu Jeanne Pelade du village de la Viole, même paroisse. Guillaume est assisté de son oncle, Me Guillaume Courdeau et de Etienne Camus son frère. Catherine est assistée de son frère Alexandre et de son oncle Jean Pelat. Alexandre Barathieu constitue en dot à sa soeur Catherine, la somme de 360 livres, 3 robes et 5 bêtes à laine.	